## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département des Pyrénées-Orientales MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°58/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LATOUR-BAS-ELNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le mercredi 13 octobre 2021

<u>Présents</u>: M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M. M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. CAMALY Julien, M. COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, M. DECROCK Frédéric, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. DELANNE Claude, M. FILELLA David, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, M. Franck PENEL, M. ROGÉ Pierre, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia, Mme SOUBIELLE Eva.

Excusés: M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis donne pouvoir à Mme SOUBIELLE Eva, Mme HOGNON Sophie.

Secrétaire de séance : M. CAYUELA Jean-Marie.

Objet : Décision modificative N°2 virement de crédits

Monsieur Maire rappelle que toute augmentation ou diminution de crédit, et que tout mouvement de crédits d'une opération vers une autre opération, ou d'un article vers un autre, ou d'une section vers une autre au cours de l'exercice budgétaire, doit faire l'objet d'une décision modificative.

Monsieur Maire propose les mouvements de crédits suivants, au sein de la section de fonctionnement et d'investissement.

	Augmentation crédits	Diminution crédits
Section fonctionnement		
C/6574 subvention de fonctionnement aux	1.000,00 €	
associations		
C/65548 autres contributions		1.000,00 €
TOTAL	1.000,00 €	1.000,00 €
Section investissement		
C/2312-opé 244 aménagement place souvenir	1.530,00 €	
français		
C/1323-opé 244 subvention département	12.000,00€	
C/2312-opé 249 aménagement terrain de loisir		1.530,00 €
C/1323-non affecté		12.000,00 €
TOTAL	13.530,00 €	13.530,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les mouvements de crédits proposés dans le cadre de la décision modificative n°2

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, François BONNEAU

